



Bulletin Municipal
COMMUNE DE PEIPIN
Alpes-de-Haute-Provence



PEIP'INFOS - N°55 - PRINTEMPS 2022



www.peipin.fr



Frédéric Dauphin

Maire de Peipin,
2^e Vice-président
de la Communauté
de communes Jabron
Lure Vançon Durance.

Cette année encore, nous n'avons pas pu organiser les traditionnels vœux du maire, et croyez bien que nous en sommes véritablement désolés. Aussi, le premier souhait que je formulerais aujourd'hui est que ces deux dernières années soient définitivement une exception, et que nous puissions en 2023, enfin, nous retrouver comme à l'accoutumée.

Lors de la cérémonie des vœux, le discours que je prononce devant vous me permet de faire un bref bilan annuel de la vie municipale, et de vous rendre compte de nos actions. C'est donc à travers ces lignes que je vous propose cette année une synthèse de ce que nous avons accompli depuis mars 2020 et quelques perspectives pour la suite du mandat.

Un mot d'abord à propos des conséquences de la crise sanitaire sur notre vie associative. Vous le savez sans doute, nous avons dû transférer la cantine scolaire dans la salle polyvalente de façon à pouvoir respecter les protocoles d'hygiène qui imposent de ne pas mélanger les groupes d'enfants. De fait, la salle polyvalente est indisponible pour toutes les autres activités, associatives, privées, et même pour les assemblées municipales ou communautaires. Évidemment, cette situation a une incidence forte pour nos associations dont l'espace de réunion s'est sensiblement réduit. Toutefois, en lien avec leurs responsables, nous sommes parvenus à trouver un compromis en effectuant un nouveau partage des espaces restants et des plages horaires, afin bien entendu que chaque association, dans la mesure du possible, puisse reprendre ou continuer son activité et maintenir le lien social avec les Peipinois.

150 000 € d'investissements depuis 2020

Depuis le début de ce mandat 2020-2026, en dépit de toutes les contraintes et incertitudes liées à la crise, la municipalité a effectué 150 000 € d'investissements, qui se répartissent comme suit :

— la rénovation complète de l'aire de jeux de l'école, qui est également une aire de jeux publique en dehors du temps scolaire, pour 46 500 €. Ce projet a été subventionné par

l'État, au titre de la DETR (Dotation aux Équipements des Territoires Ruraux), à hauteur de 50 %.

— La deuxième phase des ralentisseurs sur les RD 703 et 951, au nombre de 5, pour un montant de 30 000 €, également financée par la DETR à hauteur de 50 %, et par le FODAC (Fonds d'Aide aux Communes, accordé par le Département). Projet qui a non seulement permis de très nettement faire baisser la vitesse sur cette voie, mais a aussi accru la sécurité des usagers non motorisés et la sérénité des riverains.

— La peinture routière qui a été entièrement refaite sur l'ensemble des voies communales, ainsi qu'aux Bons-Enfants, pour près de 30 000 €.

— À l'école, une barrière pour la sécurité des enfants a été installée (montant : 4 000 €), ainsi que des capteurs de CO₂ dans chaque classe pour 2 000 €. Le toit-terrasse a en outre été réparé pour un montant de plus de 10 000 € (étude préalable incluse), même si les réparations du toit ne sont pas terminées (la suite est prévue en 2022). En outre, du mobilier scolaire a été acheté pour un montant de 3 000 €.

— De nouvelles décorations de Noël ont été achetées et installées, notamment aux Bons-Enfants, pour 5 000 €.

— La première phase du programme de fleurissement a été réalisée pour un montant total de 20 000 € (mâts, vasques suspendues, jardinières, fleurs, matériel pour les services techniques).

— Et enfin, la commune a souscrit à une application mobile d'alerte et d'information « MyCityPocket », disponible gratuitement dans toutes les boutiques numériques, pour vous permettre de recevoir les informations importantes directement sur votre téléphone.

Plus de 270 000 € d'investissements en 2022

Pour cette année, nous avons prévu plus de 270 000 € d'investissements avec notamment trois dossiers majeurs pour lesquels nous avons sollicité des subventions. Ces trois projets sont :

— le cheminement doux (piéton), entre le monument aux morts et le chemin de Champarlau, d'un montant estimé à 98 000 € (subvention DETR espérée de 50 % du hors taxe). Ce projet, qui complète le dispositif des ralentisseurs, offrira une sécurité accrue à tous ceux qui ne sont pas motorisés (ou qui préfèrent tout simplement se déplacer à pied) pour circuler plus sereinement entre le village historique et la zone d'activités. L'ensemble du mobilier urbain (tables de pique-nique, bancs, poubelles) existant entre le monument aux morts et le parking du co-voiturage, actuellement très dégradé, sera remplacé par des éléments de grande durabilité, en matière recyclée et imputrescible, aspect bois.

— Nous prévoyons de compléter cet aménagement piétonnier avec la création, au niveau du parking du co-voiturage (point d'entrée touristique et de rendez-vous très fréquenté presque toute l'année) d'une aire de jeux à la place du vieux toboggan, supprimé il y a quelque temps par nos services pour cause de vétusté. Ce nouveau multi-jeu entièrement sécurisé permettra aux enfants de la commune et à ceux des familles qui stationnent quelques heures sur le parking, pour déjeuner par exemple, de profiter d'un bel environnement, au pied de la colline. De nouvelles plantations viendront d'ailleurs renforcer l'ombrage du lieu. Montant estimé des travaux : 58 000 € (DETR attendue de 50 %).

— Dans le cadre de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), obligation légale visant à permettre à toute personne de pouvoir accéder à un lieu, une prestation, un équipement sans discrimination, nous projetons la rénovation complète du parvis de l'ancienne mairie. Cet aménagement rendra accessible à tous, y compris et surtout aux personnes à mobilité réduite, les salles de la Maison pour Tous et l'Agence Postale. Montant estimé : 67 000 € (DETR 50 %).

— Nous avons engagé le traitement du bois de la colline du château, où un certain nombre d'arbres (les pins noirs notamment) sont malades ou déjà morts. Une étude a été effectuée par les services de l'ONF qui supervisera toute l'intervention. Les services de l'ONF ont reçu pour mission impérative de limiter au maximum les conséquences de l'abattage de ces arbres et de préserver l'aspect général de la colline. Montant des travaux : 20 000 €.

— À l'école, la deuxième partie de la réparation du toit sera effectuée pour un montant de 22 000 €. Par ailleurs, une alarme PPMS sera également installée pour un montant de 5 000 €. Les écoles, en tant qu'Établissements Recevant du Public (ERP),

doivent disposer d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) pour réduire au maximum les risques lors d'événements graves comme les intrusions, les attentats, les inondations, etc. L'alarme PPMS retentit d'une façon particulière pour permettre à chaque personne d'adopter les bons comportements et d'anticiper au maximum, afin d'éviter certains drames. Nous avons également prévu l'installation de stores pare-soleil extérieurs à la salle de maternelle pour un peu plus de 5 000 €.

Sachez que l'an prochain, la municipalité portera (entre autre) un gros dossier, très attendu : la rénovation des rues du village historique, ainsi que la partie affaissée de la route de Sisteron.

Le développement de la zone économique

Notre zone d'activité continue de se développer, bien que le contexte général ne soit pas toujours favorable. Des entreprises ou des magasins ferment parfois, ou se déplacent, mais d'autres ouvrent ou bien se créent. C'est la vie économique et ses aléas, sur laquelle la municipalité n'a que peu de prise : l'essentiel étant que le solde reste positif et continue même de progresser.

On peut ainsi noter que désormais, les cellules de la galerie marchande d'Intermarché sont pleines, à une petite exception près. Et puis surtout, deux nouveaux très beaux projets, pour lesquels des permis de construire ont été déposés :

— la construction d'un magasin d'alimentation « discount » de la marque Netto, sur le terrain encore non bâti qui se situe entre BricoMarché et McDonald's. D'une surface de vente de 950 m², ce nouveau magasin se positionne sur un segment différent de ceux déjà existants. Il complétera ainsi l'offre alimentaire de Peipin, et créera entre 12 et 14 nouveaux emplois. Le toit du bâtiment sera pourvu de panneaux photovoltaïques pour son autoconsommation, et de 12 places de parking pourvues de bornes de recharges.

— La reconstruction complète du magasin Lidl, au même endroit que l'actuel, qui offrira, une fois terminée, une surface de vente de 1 408 m² au lieu de 750 m².

Dernier point, je tenais à vous remercier de votre participation à l'élection présidentielle. Il y a eu 82 % de participation au 1^{er} tour, et 80 % au 2^e. Ce sont, sans le moindre doute, les taux parmi les meilleurs de France. Aussi, je vous invite à faire de même, voire mieux, pour les élections législatives qui auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

Rappel : vos démarches d'urbanisme en ligne avec geopermis.fr



J'ai un projet de travaux...

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire ou d'aménager, autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune de Peipin met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible via la plateforme : www.geopermis.fr

I. Je crée mon compte

II. Je prépare mon dossier

III. Je le dépose en ligne

Retrouvez sur le site de Peipin les **Conditions générales d'utilisation** du service de saisine par voie électronique (rubrique : Mairie / Urbanisme)

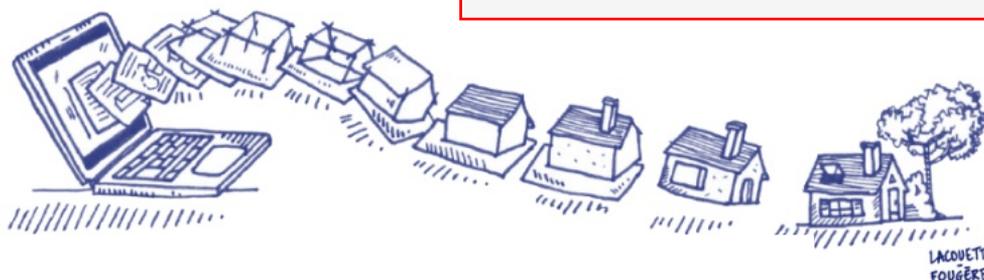
www.peipin.fr/mairie-de-peipin/urbanisme

À savoir :

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Notre service urbanisme continue de vous accueillir sur rendez-vous pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, vous pouvez préparer votre demande en vous rapprochant du service urbanisme qui sera à même de vous guider. Prenez rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie de Peipin au 04 92 62 44 17 ou par courriel à mairie@peipin.fr

**POUR LES DEMANDES DÉMATÉRIALISÉES SEULS
DES DOSSIERS DÉPOSÉS SUR LA PLATEFORME
WWW.GEOPERMIS.FR SERONT INSTRUITS**



LACQUETTE
FOUGÈRE

Retour sur le recensement de la population 2022

Le recensement de la population peipinoise, qui a lieu tous les 5 ans, s'est terminé le 22 février dernier.



Suite à la réticence de certains de nos administrés, la campagne de recensement a été prolongée de trois jours afin de les convaincre malgré le caractère obligatoire et déclaratif du recensement.

Sachez que cette réticence de la part de certains administrés à se faire recenser a des effets dommageables pour la commune car les dotations de l'État dépendent du nombre d'habitants.



CHATS ERRANTS - CAMPAGNE 2022 STÉRILISATION et IDENTIFICATION

La commune a lancé la campagne 2022 de stérilisation et d'identification des chats errants, toujours en partenariat avec l'association 30 millions d'amis. Les précédentes campagnes ont réduit significativement la prolifération des félins et leurs nuisances sur notre commune.

Cette campagne de stérilisation concerne uniquement la population de chats errants et ne se substitue en aucun cas aux obligations de chaque propriétaire pour leurs propres animaux domestiques.

La commune dispose de deux cages de capture qu'elle met à votre disposition pour procéder à la capture afin d'emmener le chat chez le vétérinaire (la totalité des frais vétérinaires est prise en charge par la mairie et l'association 30 millions d'amis) puis récupérer le chat et le relâcher sur le lieu de la capture.

Contactez la mairie pour signaler la présence de chats errants et faire connaître les personnes susceptibles de procéder à leur capture (04 92 62 44 17 - mairie@peipin.fr).

MY CITY POCKET

Recevez gratuitement sur votre téléphone les alertes et informations de la mairie

Téléchargez gratuitement l'application My City Pocket depuis votre boutique habituelle et sélectionnez Peipin (04).

Disponible sur  **Google Play**

Disponible sur  **App Store**

ÉlanCité 

Bienvenue sur My City Pocket

Sélectionnez votre ville

Peipin (04)

Activer la diffusion audio des messages

Couleur d'affichage du texte

Ambre

Blanc

Soyez directement avertis (notifications):

Pour tous nouveaux messages

Pour les messages d'alerte uniquement

Jamais

OK

VILLAGE DE PEIPIN 

Mairie de Peipin

Contact
04 92 62 44 17
mairie@peipin.fr

Astreinte (hors ouverture)
06 80 95 95 55

Horaires d'ouverture
Lundi : 10h-12h & 13h45-17h30
Mardi, Mercredi, Jeudi :
9h-12h & 13h45-17h30
Vendredi : 9h-12h



Médiathèque Paul Surtel - Réouverture au public

La bibliothécaire est heureuse de vous annoncer la fin du prêt-à-emporter. En effet, suite à la suspension du pass vaccinal depuis le 14 mars dernier, la médiathèque de Peipin retrouve son fonctionnement initial et vous accueille ainsi aux horaires d'ouverture habituels.

Vous pourrez découvrir sur place les nouveautés et prendre le temps de choisir vos ouvrages au fil des rayonnages.

À bientôt à la médiathèque !

Horaires d'ouverture :

- Lun. Mar. Mer. Ven.
de 15h30 à 18h30
- Samedi
de 9h30 à 12h30

Site web :

mediatheque.peipin.fr

Contact :

04 92 62 54 24
mediatheque@peipin.fr

Temps méridien et périscolaire

Nouvelle année, nouvelle équipe

En ce début d'année 2022, une nouvelle équipe est venue encadrer les temps méridiens et périscolaires de vos enfants à l'école de Peipin. Elle se compose d'Amandine (Directrice adjointe), d'Alix, d'Élodie et de Laure (animatrices) qui rejoignent Karine et Florence (ATSEM) pour partager l'aventure du voyage autour des continents, thème de l'année scolaire 21/22.

Le périple continue cette fois-ci en Europe avec d'une part, la découverte et la redécouverte des jeux de cours comme le béret et la marelle qui favorisent la coopération en apprenant à respecter des règles de jeu. D'autre part, la découverte des traditions, des mœurs et coutumes afin de mieux connaître les pays qui nous entourent.

Viendra ensuite la découverte de l'Amérique au travers de différents sports comme le baseball et le dodgeball qui développent tous deux, la motricité et la coordination. Afin de favoriser l'imagination et la créativité, la construction de totems indiens sera réalisée avec du matériel de récupération. Les émotions seront également travaillées par la lecture de contes adaptés, des exercices de respiration et une initiation au yoga.

Tout au long du voyage, sont programmés des thèmes autour de la culture, des activités manuelles et des sports divers.

L'équipe du temps méridien et du périscolaire remercie tous les parents pour leur confiance.

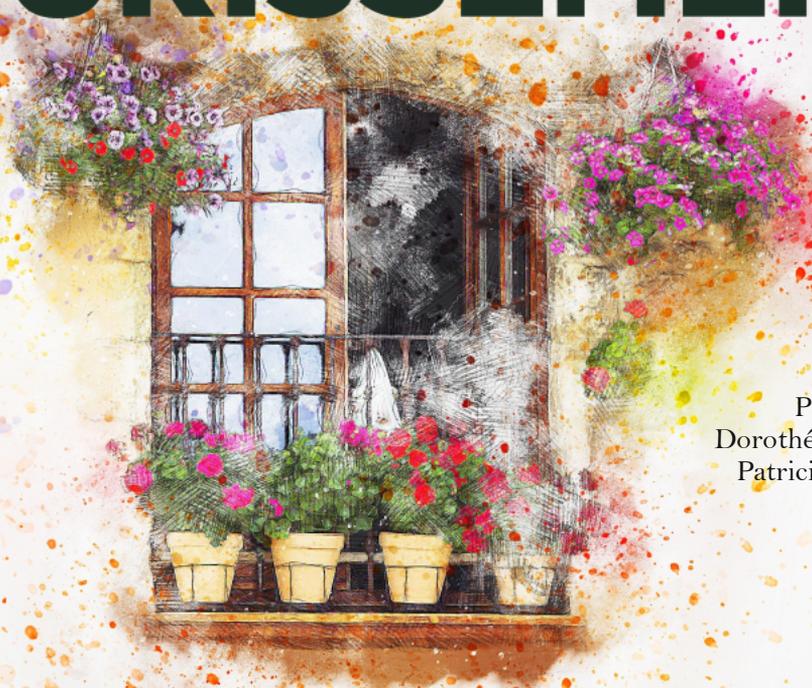


De gauche à droite : *Amandine Béarnais, Laure Lechiffard, Alix Perrin.*

Entretien des locaux de l'école, du temps méridien et du périscolaire

Au vu des protocoles sanitaires toujours plus exigeants, la municipalité a décidé de faire appel à une entreprise de nettoyage pour assurer cette charge durant l'année. Un bilan sera effectué en fin de contrat avant un éventuel renouvellement.

2^e édition du **CONCOURS** de **FLEURISSEMENT**



Une catégorie à choisir :
« Fenêtres et Balcons »
ou « Cours et Jardins »

Plus d'information :
Dorothee - 06 27 35 16 07
Patricia - 06 10 04 88 22

NOMBREUX LOTS À GAGNER !

Inscription :
avant le 15 juin

Passage du jury :
entre le 16 et 30 juin

Remise des lots :
le 30 septembre

Complétez le bulletin d'inscription ci-dessous et déposez-le dans la boîte aux lettres de la mairie ou envoyez-le par courrier à l'adresse suivante : **Hôtel de Ville - Concours de fleurissement - 4 rue des Écoles - 04200 Peipin**

Concours de fleurissement - été 2022

BULLETIN D'INSCRIPTION
à retourner avant le 15 juin 2022

Nom : Prénom :

Adresse (précise) :

Tél : Courriel :

Cochez la case de votre catégorie : Fenêtres et Balcons Cours et Jardins

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022



Résultats de l'élection présidentielle des dimanches 10 et 24 avril 2022 pour la commune de Peipin :

Résultats du 1^{er} tour

- Inscrits : 1030
- Abstention : 177
- Votants : 853
- Blancs : 12
- Nuls : 5
- Exprimés : 836

- Arthaud : 3
- Roussel : 21
- Macron : 181
- Lasalle : 35
- Le Pen : 284
- Zemmour : 52
- Mélenchon : 183
- Hidalgo : 5
- Jadot : 27
- Péresse : 31
- Poutou : 4
- Dupont-Aignan : 10

Résultats du 2^e tour

- Inscrits : 1032
- Abstention : 200
- Votants : 832
- Blancs : 66
- Nuls : 20
- Exprimés : 746

- Macron : 297
- Le Pen : 449

Résultats de l'élection présidentielle des dimanches 10 et 24 avril 2022 pour la France entière :

Résultats du 1^{er} tour

- Inscrits : 48 747 876
- Abstention : 12 824 169
- Votants : 35 923 707
- Blancs : 543 609
- Nuls : 247 151
- Exprimés : 35 132 947

- Arthaud : 197 094
- Roussel : 802 422
- Macron : 9 783 058
- Lasalle : 1 101 387
- Le Pen : 8 133 828
- Zemmour : 2 485 226
- Mélenchon : 7 712 520
- Hidalgo : 616 478
- Jadot : 1 627 853
- Péresse : 1 679 001
- Poutou : 268 904
- Dupont-Aignan : 725 176

Résultats du 2^e tour

- Inscrits : 48 752 339
- Abstention : 13 655 861
- Votants : 35 096 478
- Blancs : 2 233 904
- Nuls : 805 249
- Exprimés : 32 057 325

- Macron : 18 768 639
(38,50 % inscrits)
(58,55 % exprimés)

- Le Pen : 13 288 686
(27,26 % inscrits)
(41,45 % exprimés)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES les 12 et 19 JUN 2022



Les élections législatives auront lieu **les dimanches 12 et 19 juin 2022**. Les scrutins seront organisés dans la salle polyvalente de la commune de Peipin. Les inscriptions sur les listes électorales sont clôturées.

➔ **Rappel : une pièce d'identité est obligatoire pour voter.**

Votre nouvelle carte d'électeur avec un numéro national électeur (NNE) composé de 8 ou 9 chiffres est nécessaire pour établir une procuration. Il est permanent, unique et propre à chaque électeur.

Le **QR code** sur votre carte renvoie sur <https://www.elections.interieur.gouv.fr> le site unique permettant d'accéder à l'ensemble des démarches liées aux élections.

Le site <https://www.elections.interieur.gouv.fr> vous permet en quelques clics :

- de vérifier votre situation électorale ;
- de trouver votre bureau de vote ;
- d'obtenir votre numéro national électeur (NNE) ;
- de vous inscrire en ligne, sur les listes électorales ;
- d'effectuer une demande de procuration en cas d'absence le jour du scrutin ;
- de vérifier à qui vous avez donné procuration ou qui vous a donné procuration.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les jeunes atteignant l'âge de 18 ans ne seront plus inscrits d'office sur les listes électorales, la demande d'inscription est donc volontaire.

DÉPOSER UNE DEMANDE DE PROCURATION

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les procurations sont « déterritorialisées » cela signifie que vous (le mandant) pouvez donner procuration à un électeur (le mandataire) qui n'est pas inscrit dans la même commune que vous. Ce dernier devra tout de même se déplacer le jour du scrutin dans votre bureau de vote pour voter à votre place. **Ci-dessous, un rappel de la procédure de dépôt d'une demande de procuration.**



Attention, seules deux procurations sont autorisées dont une seule établie en France.

Nouveau : la distribution du Peip'Infos étendue aux professionnels



Le Peip'Infos, bulletin municipal trimestriel est édité à 800 exemplaires et distribué dans toutes les boîtes aux lettres des Peipinois par notre garde-champêtre.

Après le retour à la couleur dans l'édition précédente, la municipalité a décidé d'étendre la distribution à toutes les entreprises installées sur la commune.

Nous rappelons que la version électronique (au format pdf) est mise en ligne sur le site de la mairie, quelques jours avant la distribution papier et que tous les anciens numéros y sont également accessibles.

Points de collecte des piles usagées



La collecte des piles usagées était anciennement réalisée par le SMIRTOM (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) qui a été dissous en 2018. Le marché a ensuite été attribué au SYDEVOM (Syndicat Mixte Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères) qui ne collecte pas les piles usagées. La compétence de gestion des déchets relevant de la communauté de communes, la municipalité a décidé de retirer les deux points de collecte sis route des Granges et place de la Mairie.

Toutefois, des bacs ad hoc sont présents sur la commune, notamment à Bricomarché, Intermarché, Jypp Services ou le tabac Le Central et, plus généralement, dans tous les magasins vendant des piles qu'ils sont tenus de collecter. Vous pouvez également déposer vos piles usagées directement en déchetterie.

Les piles usagées sont des déchets dangereux. Rejetées sans précaution, celles-ci peuvent libérer dans l'environnement de nombreux composés chimiques très polluants (cadmium, plomb, lithium, mercure, etc.).

Rappel sur la réglementation de l'emploi du feu

- ➔ **Pas de feu si le vent est supérieur à 40km/h** et lors des épisodes de pollution atmosphérique.
- ➔ **Emploi du feu strictement interdit pour les déchets verts issus de particuliers** tels que les tontes de gazon, les tailles d'arbres et d'arbustes, les feuilles et les aiguilles mortes sauf les végétaux issus du débroussaillage obligatoire.

1 ^{er} janvier	15 mars	15 avril	1 ^{er} juin	15 octobre	31 décembre
PÉRIODE À MOINDRE RISQUE	PÉRIODE DANGEREUSE	PÉRIODE À MOINDRE RISQUE	PÉRIODE TRÈS DANGEREUSE	PÉRIODE À MOINDRE RISQUE	
Végétaux coupés * + Végétaux sur pieds **	Végétaux coupés *	Végétaux coupés *	Brûlage des végétaux interdit	Végétaux coupés * + Végétaux sur pieds **	
↓	↓	↓	Dérogation préfectorale pour les feux de la Saint-Jean, les méchouis, les feux de camp (annexe 5)	↓	
Autorisés	Autorisation municipale (annexe 3) feu possible entre 9h00 et 16h30	Autorisés : feu possible entre 9h00 et 16h30	Dérogation préfectorale en cas d'infection des végétaux (annexe 4)	Autorisés	
Janvier - février : feu possible entre 11h00 et 15h30 Mars : feu possible entre 9h00 et 16h30	Végétaux sur pieds	Végétaux sur pieds	À partir du 15 septembre : autorisation exceptionnelle pour les lavandiculteurs pour brûler les lavandes arrachées. Le Codis 112 et la gendarmerie devront être prévenus avant la mise à feu	Décembre : feu possible entre 11h00 et 15h30 Octobre - novembre : feu possible entre 9h00 et 16h30	
	↓	↓			
	Dérogation préfectorale (annexe 4)	Dérogation préfectorale (annexe 4)			

* Végétaux coupés : issus des travaux agricoles, forestiers, débroussaillage obligatoires
** Végétaux sur pieds : issus de l'activité agricole et l'entretien des canaux d'irrigation



Vous recherchez un emploi, une formation ?

Place aux jobs à Peipin !



Samedi 14 mai

de 9h à 12h

Peipin

Place des Écoles

Recrutements, conseils emploi,
orientation...

On est là pour vous aider !

*Entrée libre selon les conditions sanitaires
en vigueur*

En partenariat avec le CCAS de Peipin

www.pole-emploi-paca.fr



Des nouvelles de l'Escale Bien-Être (EBE)

Les « Soins de support » pour les personnes concernées par le cancer continuent avec des arrivées et des départs. L'important est de donner du courage, de l'espoir à toutes les nouvelles participantes avec le soutien des plus anciennes.

Des soins d'esthétique complètent le dispositif. Nous pouvons compter sur la qualité et l'attention des esthéticiennes sollicitées depuis l'ouverture de l'EBE à Peipin, que ce soit Delphine du salon « Aux délices des sens » ou Pauline et ses collaboratrices du salon « OIA ».

Ces soins d'esthétique font l'objet d'une programmation par l'EBE les jeudis après-midi, la priorité étant donnée aux personnes en cours de traitement.

En effet, les thérapies anti-cancéreuses (chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie, thérapie ciblée, hormonothérapie, etc.) malmènent souvent le corps et le moral des personnes concernées (sécheresse cutanée, modification de la sensibilité des extrémités, ongles abîmés, changement de l'image corporelle, etc.).

Rien de tel qu'un soin du visage, un massage détente, un soin des mains, un léger maquillage, des conseils, pour apaiser et se recentrer sur soi et renforcer l'estime de soi dans cette période de vie délicate.

Ces soins, toujours très appréciés sont pris en charge par le Comité 04 de la Ligue contre le Cancer au même titre que tous les autres ateliers de l'EBE.

Merci aux professionnelles pour le mieux-être qu'elles apportent aux participants de l'EBE.

N'hésitez pas à vous informer ou venir nous rencontrer si vous êtes concerné par la maladie cancéreuse.

Secrétariat de la Ligue 04 (Nathalie BOURRIEL : 04 92 32 50 36).

Coordinatrice de l'EBE de Peipin (Josiane FOUCAULT : 06 89 94 61 34).



Les Portes du Jabron toujours là pour le patrimoine communal

2021 a été une année pratiquement inexistante tout comme l'année 2020 d'ailleurs. Nous n'avons pu organiser que très peu de manifestations en raison de la pandémie. Nous espérons vivement la fin de cette période morose.

Pour cette nouvelle année, nous prévoyons :

- un vide grenier sur la place du Bon-Vent le 26 juin 2022 ;
- une manifestation avec les Archives Départementales le jeudi 9 juin 2022 ;
- une animation paysanne au mois d'août ;
- pour les journées du patrimoine, une rétrospective sur la seconde guerre mondiale et particulièrement sur la Résistance dans notre région ;
- un concert en plein air aux beaux jours ;
- une soirée théâtre en automne.



Vous constaterez que malgré les contraintes sanitaires, nous ne baissons pas les bras pour faire vivre notre village afin de pouvoir préserver et contribuer à la restauration de son patrimoine, notamment son église et le vieux pont du Jabron.

Si vous souhaitez participer à nos activités, nous serons très heureux de vous accueillir. Pour cela vous pouvez nous contacter soit par courriel (andree.orttner@orange.fr) soit par téléphone (04 92 62 48 78).

M^{me} Andrée Orttner, Présidente de l'association Les Portes du Jabron.



Le programme 2022 du Club de l'âge d'or

L'assemblée générale du club s'est tenue le jeudi 13 janvier 2022 en présence d'une quarantaine d'adhérents et d'une dizaine de procurations. Les rapports moral et financier ont été exposés aux personnes présentes et votés à l'unanimité, tout comme le nouveau bureau qui se constitue ainsi :



- Présidente : Josiane RICARD ;
- Vice-présidente : Régine VENZAL ;
- Secrétaire : Danielle BLONDEL ;
- Trésorière : Maria BAGARD ;
- Membres : Agnès LIZANA, Marie-Thérèse ARMELIN, Nelly JAGUIN et Marcel BAGARD.

Cet agréable après-midi s'est terminé dans la convivialité avec la dégustation de la galette des rois.

Josiane Ricard et les membres du Club sont fiers de vous proposer pour l'année 2022, un programme varié et riche en activités :

- sortie au Billardier à Tourves, pour une journée cabaret avec repas ;
- une journée bouillabaisse à Collobrières avec visite de conserverie de marrons ;
- le repas sanglier, la paella et la journée soupe au pistou ;
- le voyage en Corse au mois de juin ;
- la croisière sur le Rhin au mois d'octobre ;
- le concours de pétanque à Mallemoison en septembre ;
- le repas de Noël pour finir l'année.

Vous souhaitez rejoindre le Club de l'âge d'or qui se réunit tous les jeudis de 13h30 à 17h dans leur salle de la Maison Pour Tous, nous vous invitons à vous renseigner auprès de Josiane Ricard au 04 92 62 49 36.



Tribune libre Minorité

Notre village semble végéter.

Le monde associatif est en berne, des associations partent vers les villages alentours par manque de salles pour les accueillir. Le Comité des Fêtes manque de moyens et de volontaires pour assurer son fonctionnement. Nous en profitons pour lancer un nouvel appel aux bénévoles motivés pour faire perdurer cette institution importante pour le village. Vous pouvez contacter Élisabeth Magnoli (secrétaire) au 07 50 63 47 60. Elle vous accueillera avec plaisir.

Le centre du village garde un peu d'activité grâce à son bar et les jeux de pétanque, mais de nouveaux projets seraient nécessaires pour amener plus de vie.

La Zone Commerciale ne se développe plus et nous aurons bientôt à déplorer le départ de l'enseigne Décathlon. Le secteur est pourtant attractif vu l'essor de la Zone Nord de Sisteron.

LE RENOUVEAU PEIPINOIS
Farid Rahmoun, Joëlle Blanchard, Maxime Szumiël

Les mercredis de janvier et février

L'accueil de loisirs Les P'tites Bouilles a continué son périple « À travers la France ». Le Nord-Ouest était au centre de nos activités pendant les premiers mercredis de l'année. Avec Anne, Roxane, Léa et Juliette, les enfants ont pu découvrir de nombreuses recettes locales (tarte au sucre, brioche à la pomme de terre, galette des rois à la frangipane et far breton), des monuments du Nord (la cathédrale de Notre-Dame, la Tour Eiffel, le Mont-Saint-Michel) et des activités sportives locales (billon, course à la ficelle). Ils ont également participé à des activités manuelles : des bols bretons en argile, des petits bateaux dunkerquois, etc.

Tous les matins, les grands d'Aubignosc ont fait des activités autour des bandes dessinées d'Astérix et Obélix avec Bruno. En effet, après avoir débarqué à Gesocribate (Le Conquet ou Brest aujourd'hui) avec un pêcheur, Astérix et Obélix ne sont plus très loin de leur village. Les Gaulois sont donc bretons.



Retour sur les vacances d'hiver

La première semaine des vacances, les enfants ont été accueillis sur les 2 sites (Valbelle et Aubignosc). Les « animaux de nos montagnes en hiver » étaient au centre de nos préoccupations : nous nous sommes intéressés à l'impact de l'hiver et du climat froid sur les animaux, leurs adaptations, leurs habitats et leurs modes de vie. Les enfants sont allés une journée à la Montagne de Lure où ils ont notamment pu découvrir la course d'orientation (la neige n'étant pas au rendez-vous la sortie randonnée en raquettes n'a pas été réalisée).



La deuxième semaine, nous avons accueilli la totalité des enfants à Aubignosc (une navette était mise en place pour les enfants de la vallée du Jabron). Avec le thème « les animaux des pôles », nous avons porté toute notre attention sur la banquise et les animaux que l'on y trouve. Ce fut l'occasion de faire une fresque, des bricolages autour des igloos et de nombreuses décorations. Les enfants ont aussi pu faire une balade contée. La sortie de la semaine s'est déroulée à la patinoire Alp'arena de Gap.

Chaque semaine, les enfants ont fait une journée randonnée et ont participé à un Grand Jeu sollicitant « la tête et les jambes » autour du thème de la semaine.



Inscriptions à l'accueil de loisirs

Pour l'inscription de vos enfants à l'accueil de loisirs les mercredis ou les vacances scolaires, vous pouvez télécharger le dossier de renseignements 2021/2022 sur le site www.ccjlvd.fr, et prendre rendez-vous avec la Directrice de l'accueil de loisirs par courriel : lespetitesbouilles04@ccjlvd.fr

Les inscriptions se font **UNIQUEMENT** sur rendez-vous.

Les tarifs sont de 9,50 € la journée, 4,40 € le repas, 5 € la demi-journée (matin ou après-midi) pour les habitants de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance, et 15 € la journée, 8 € la demi-journée et 4,40 € le repas pour les personnes n'habitant pas sur le territoire.



Les mercredis de mars et avril

Le dernier coin de la France métropolitaine est à l'honneur en ce moment : le Sud-Ouest. Les enfants ont déjà pu s'expérimenter à la pelote basque, au rugby et à d'autres jeux sportifs. De nombreuses activités atypiques locales comme « l'élection du roi des menteurs », « le tir d'armes préhistoriques » ou « le lancer de tongs » ont également été présentées. Comme souvent, nous avons aussi essayé quelques recettes locales.

Les vacances de printemps

Les vacances de printemps ont été placées sous le thème du jardin. Ce fut l'occasion pour les jeunes de découvrir et d'approfondir leurs connaissances sur les plantes d'ici. Quoi de meilleur que de croquer dans une tomate fraîchement cueillie ? L'observation, la patience, l'attention et la délicatesse sont les qualités au centre de notre attention.

Le bureau des P'tites Bouilles a déménagé à AUBIGNOSC

Le bureau de l'accueil de loisirs intercommunal des P'tites Bouilles se trouve maintenant dans les locaux de la mairie d'Aubignosc (1^{re} porte à droite en entrant) 84, rue de la Mairie, 04200 Aubignosc.

Les inscriptions se font uniquement sur rendez-vous.

Courriel : lespetitesbouilles04@ccjlv.fr

Téléphone : 06 48 33 74 63

Points d'apport volontaire (PAV)

Enlèvement des colonnes de LIDL

Face aux dépôts sauvages (qui, pour rappel, sont strictement interdits et constituent un délit), la mairie de Peipin et la CCJLVD ont conjointement décidé de déplacer les colonnes de tri et le chalet à cartons qui étaient situés sur le parking de LIDL.

Ces divers dépôts sauvages à même le sol, aux pieds des colonnes, dans des cartons, ou encore à côté du chalet, polluaient et dégradaient le cadre de vie. L'enlèvement de ces derniers générerait un coût important pour la collectivité. C'est également une difficulté supplémentaire, une perte de temps, et un manque de respect pour l'ensemble du personnel municipal de Peipin, obligé de ramasser et de trier manuellement ces débris.

Par ailleurs, un déchet en appelle toujours un autre. Chacun doit donc s'efforcer de ne pas être l'un des maillons de cet incivisme. La CCJLVD a profité de la fin de la collecte de la zone d'activité pour enlever les PAV de LIDL et de Bricomarché.

➔ Il y a 7 PAV à Peipin :

- PLACE DE LA MAIRIE (en face de la Poste)
- CENTRE VILLAGE (place du Bon-Vent)
- LOTISSEMENT LA PIERRE
- LES BONS-ENFANTS (entrée sud)
- RUE DES ÉGLANTIERS (entrée nord)
- RUE DU STADE (à l'entrée)
- MAISON DE RETRAITE (réservé à l'EHPAD)



MAIRIE DE PEIPIN



COORDONNÉES

Téléphone :

04 92 62 44 17

Courriel :

mairie@peipin.fr

Adresse :

4, rue des Écoles, 04200 PEIPIN

N° d'URGENCE :

06 80 95 95 55

(En dehors des horaires d'ouverture)

HORAIRES

Lundi :

10h à 12h et 13h45 à 17h30

Mardi, mercredi, jeudi :

9h à 12h et 13h45 à 17h30

Vendredi :

9h à 12h

MÉDIATHÈQUE



PAUL SURTEL

Contact :

04 92 62 54 24

mediatheque@peipin.fr

Lundi, mardi, mercredi, vendredi :

15h30 à 18h30

Samedi :

9h30 à 12h30

Jeudi :

Fermé

AGENCE POSTALE



COMMUNALE

Adresse :

3, place de la Mairie

Mardi, jeudi, vendredi :

14h à 18h

Mercredi, samedi :

9h à 12h

EAU / ASSAINISSEMENT

COORDONNÉES

Société des Eaux de Marseille :

www.eauxdemarseille.fr

Service clients :

09 69 39 40 50

serviceclients@eauxdemarseille.fr

Astreinte SEM :

04 91 83 16 15

TOUT PEIPIN SUR peipin.fr

(Mise à jour hebdomadaire)



Pensez à consulter régulièrement le site de la commune : www.peipin.fr



CONSEILS MUNICIPAUX

Sauf événement exceptionnel, les prochaines séances du Conseil municipal (qui se tiennent à l'ancienne mairie) sont prévues aux dates suivantes :

- **Mercredi 11 mai 2022**
- **Mardi 28 juin 2022**
- **Mardi 27 septembre 2022**

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'actualité.

LA MÉDIATHÈQUE SUR mediatheque.peipin.fr



Consultez le catalogue de la médiathèque de Peipin

Retrouvez l'actualité de la médiathèque

Peip'Infos est édité par la mairie de Peipin

Directeur de la publication et de la rédaction : Frédéric Dauphin

Création, mise en page, retouche photo : Julien Bournet

Imprimerie de Haute Provence, Dépôt légal à parution.